



DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATIONS

SUR LA COMMUNE DE SEMBRANCHER

Il est recommandé de déposer sa demande au moins 6 mois avant la manifestation à :

- Administration communale, manifestations, 1933 Sembrancher

Organisation

Nom de la société ou des organisateurs :

-
- Joindre extrait casier judiciaire si une société organisatrice n'a pas son siège sur la commune.
 - Genre de financement, budget, si une société organisatrice n'a pas son siège sur la commune.

Personne responsable

- Madame Monsieur Date de naissance :

Nom : Prénom :

Rue, no : NPA, localité :

Tél. Prof. : Tél. Privé :

Natel : Fax :

Email : Site WEB :

Manifestation

- Publique Privée Site internet spécifique à l'événement:

Nom de la manifestation :

.....

Lieu de la manifestation (village et lieu-dit) :

.....

Date(s) de la manifestation :

.....

Montage cantine(s) le Démontage cantine(s) le

Lieu(x), parcours défilé :

.....

Entrée : Gratuite Payante Prix :

Billets en vente à l'entrée Location billets Lieu :

Carnet de fête

Tombola

Présidents des commissions

- Sécurité & Police** responsable(s) :
- Préavis section des Samaritains de l'Entremont
 - Entretien avec le chargé de sécurité de la commune avant la manifestation et contrôle obligatoire
 - Entretien avec la police intercommunale Bagnes-Vollèges-Sembrancher : prévoir 1 séance pour coordination.
 - Sonorité intérieure (93db maximum), manifestation plein air (125db maximum), engagement écrit du respect de l'ordonnance son et laser par le prestataire son.
- Constructions & Infrastructures** responsable(s) :
- Plan du site, délimitation, implantation des tentes, gradins, assurances RC de l'organisateur et des forains => à adresser à l'administration communale 3 mois avant la manifestation.
- Bars & Subsistances** responsable(s) :
- Nettoyage** responsable(s) :
- Organiser un service de nettoyage pour le lieu du site et ses alentours (si pas le cas, effectué par les travaux publics et facturé à l'organisateur).
- Finances** responsable(s) :
- Carnet de Fête** responsable(s) :
- responsable(s) :
- responsable(s) :
- responsable(s) :

Prestations communales sollicitées :

- Raccordement électrique (prestation offerte aux sociétés locales)
- Mise à disposition du personnel communal au max. 2 jours avant et 1 jour après la manifestation (concerne sociétés locales uniquement et selon décision du Conseil Communal).
- Patente pour autorisation vente alcool et spiritueux.
- Heures de police (clôture de la manifestation etc....) : heures :
- Autre(s) prestation(s) souhaitée(s) :
-
-
-

Recommandations pour que la Fête soit belle du début jusqu'à la fin :

- Oui Non Gestion des risques : suggestions de Fiesta recommandée
- Label Fiesta obligatoire si une société n'a pas son siège sur la commune de Sembrancher ou sur décision du Conseil Communal.

Lieu et date

Signature du Président du comité d'organisation.....